

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 388 portant changement d'appellation du Service des Postes et Télégraphes.

n° 388

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date de publication
15 avril 1952

Date du numéro
1 mai 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 162 du 3 septembre 1907, portant promulgation dans la Colonie des lois, décret et décisions concernant l'organisation du Service postal

Vu l'arrêté n° 163 du 3 septembre 1907, portant organisation du Service des Postes et Télégraphes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'article 1er de l'arrêté n° 163 du 3 septembre 1907 susvisé est modifié et complété comme suit : Il est institué en Côte Française des Somalis un Service des Postes et Télécommunications qui effectuera toutes les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.